



INNOVATIVE. FIRE. SYSTEMS
PROTECTION. PASSIVE. INCENDIE

TUNNEL AVRILLE (A11)

PROTECTION AU FEU – CHAMBRES de TIRAGE



La maîtrise d'ouvrage COFIROUTE assisté de la maîtrise d'œuvre a préconisé une résistance au feu complémentaire pour les chambres de tirage et de ses passages de câbles, tout cela en conformité avec la circulaire 2000-63. Ils ont décidé de mettre en œuvre cette protection thermique complémentaire de niveau N3

Une épaisseur de 3 cm du mortier réfractaire FIRE BARRIER 135 après un feutre réfractaire type Batiboard 200 en 45 mm d'épaisseur, a été installée à chaque passage de câbles de chaque chambre de tirage. Ceci permettant d'assurer une température moyenne de moins de 80 degrés en face non exposée.

